

Budget 2019 de la CARL

L'implication de la CARL se mesure dans de nombreux domaines où l'intercommunalité permet de faire à plusieurs et dans l'intérêt de tous, ce qu'une commune ne peut assumer seule. Le 29 Mars 2019, la CARL a adopté son budget primitif à l'unanimité.

Des dépenses maîtrisées dans le cadre de nombreux transferts de compétences

D'une façon générale **le bilan rétrospectif** de la CARL montre une amélioration de la situation financière en 2018. En effet, les mesures correctrices décidées en 2018 ont permis d'optimiser les recettes :

- > création de taxes "ménage",
- > ajustement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,
- > élargissement des bases fiscales.

L'exercice 2018 a également été marqué par le début de la collecte de la taxe de séjour dont le produit est intégralement reversé à l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI).

Le budget 2019 est marqué par la réforme de la dotation d'intercommunalité qui occasionne une baisse par rapport à l'exercice 2018. Pour rappel, la dotation d'intercommunalité constitue la principale dotation de l'Etat puisqu'elle représente près de 20% des recettes de la CARL (hors taxe d'enlèvement des ordures ménagère). La réforme prévoit une baisse continue de cette dotation au cours des 5 prochaines années.

La structure des emplois et des effectifs de la CARL a été exposée (évolution de la masse salariale, pyramide des âges, répartition des genre et par filière). L'examen de l'origine des agents a montré que les communes membres de la CARL demeurent le principal vivier de recrutement (54%).

Le **budget 2019**, équilibré en dépenses et en recettes à 33,86 M€ pour la section de fonctionnement et 7,88 M€ pour la section d'investissement, a été voté à l'unanimité.

En matière de **développement durable**, les élus ont confirmé l'engagement de l'EPCI en termes de collecte sélective (1 334 K€), de protection de l'environnement, de recours aux énergies renouvelables, avec notamment le projet emblématique de construction d'une unité de

valorisation de déchets avec la CANGT. Pas moins de 660 K€ seront consacrés à la rénovation des 3 déchèteries du territoire (Sainte-Anne, Saint-François, La Désirade).

La Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant garde toujours la problématique des **sargasses** en ligne de mire, en y consacrant 247K€. Un appui aux communes non négligeable, matérialisé par la mise à disposition d'engins de ramassage, en dépit du fait que cette mission ne relève pas des compétences de la CARL.

De même la CARL participe au **plan d'urgence eau potable** à hauteur de 983 K€, aux côtés du Conseil Régional et du Conseil Départemental



32,03 M€ de budget global en 2018 dont 29,09 M€ de dépenses de fonctionnement en 2018 et 2,94 M€ de dépenses d'investissement



**LA RIVIERA
DU LEVANT**
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
LE GOSIER / SAINTE-ANNE / SAINT-FRANÇOIS / LA DÉSIRADE

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
LA RIVIERA DU LEVANT**
93 Bd du Général de Gaulle
97190 Le GOSIER
0590 48 47 47
carl@rivieradulevant.fr

HORAIRE :
lundi, mardi et jeudi :
07h30 - 13h00 / 14h30 - 17h00 ;
mercredi et vendredi :
07h30 - 13h00